

SMLH



SOCIÉTÉ DES MEMBRES
DE LA LÉGION D'HONNEUR

Compte-rendu de l'Assemblée annuelle de la section SLMH29N du 26 février 2022

Salle des Mille-Clubs - Landerneau

Quarante-deux légionnaires étaient présents (dont 6 en visio-conférence), 92 étaient représentés. Invité, Monsieur Eric Langlois, président de la section SMLH de Cornouaille était présent.

Sont excusés : Monsieur Cuillandre, maire de BREST, Monsieur Le Guellec, adjoint à la dynamique associative, Monsieur Jean-Yves Castel, légionnaire.

Première partie sous la présidence de Monsieur Paul Tréguer, président provisoire à la demande de l'Amiral Coldefy

Après avoir souhaité la bienvenue aux légionnaires et remercié le comité de Landerneau pour son accueil, le président fait observer une minute de silence en hommage aux légionnaires décédés depuis la dernière assemblée annuelle de section : Batard Pierre, Bléjean Jean-Pierre, Boscal de Reals Henri, Cazuguel Raymond, Chauchot Madeleine, Clédic Marcel, Chome Jean-François E., Guetschel Gilbert, Kerdraon André, Kergonou Pierre, Kervella Adrien, Lhostis Pierre, Le Floch Marguerite, Moal Gaston, Pellé Henri, Saluden Hervé.

Il rappelle ensuite les circonstances particulières de la présente assemblée annuelle de section liées à l'histoire de la section et au contexte international (Monsieur le Président donne lecture d'un texte de l'Académie européenne des sciences).

Intervention de Monsieur Eric Langlois, président de la SMLH de Cornouaille : après avoir remercié la section du Finistère nord pour son invitation, il rappelle le changement de nom de la section du Finistère sud qui devient la section de Cornouaille à la tête de laquelle il a été élu le 1^{er} juillet 2021. Il précise que ces élections se sont déroulées par correspondance avec l'accord du Siège. Il détaille ensuite les diverses actions communes entre les sections du sud et du nord Finistère et exprime son souhait de leur poursuite.

Intervention de Monsieur Jean-Michel OGES : présentation de l'association des cadets de la gendarmerie, association de loi 1901 créée en juin 2021 dans le cadre du dispositif du Service National Universel.

Le Service national universel s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans pour une société de l'engagement, et s'articule en trois étapes clés : un **séjour de cohésion** (deux semaines - transmission d'un socle républicain - un département autre que celui de résidence du volontaire - participation à des activités collectives variées) - une **mission d'intérêt général** (84 heures effectuées sur une période courte ou répartie tout au long de l'année) . C'est à cette étape qu'intervient l'association des cadets de la gendarmerie) - la possibilité d'un **engagement volontaire** d'au moins 3 mois, Pour aller plus loin : <https://www.snu.gouv.fr/le-service-national-universel-29>

Monsieur Bernard Aujoulet pose la question de savoir si cela fait doublon avec la PM (Préparation Militaire). Monsieur OGES répond que c'est différent ; le dispositif est plus léger que la PM (pas d'uniforme, pas de tir) mais peut conduire les jeunes vers la PM. Le légionnaire suggère que les jeunes volontaires du SNU auraient leur place lors de la journée du deuil allemand au cimetière allemand de Lesneven, journée où sont présents de jeunes allemands.

Par zoom, Monsieur Philippe Allain évoque les PM SNU initiées par la marine nationale. C'est un dispositif de niveau 2 (dans le SNU : mission d'intérêt général) qui donne une culture générale de la marine et a été mis en place dans l'arrondissement de Morlaix. Le projet est piloté, depuis 2019, par l'échelon central de l'Etat Major des armées. Une session a été réalisée en 2021. Une session aura lieu en juillet 2022 pour 30 jeunes volontaires. La formation n'est toutefois pas aussi approfondie qu'une PMM (Préparation Militaire Marine) : pas d'initiation au tir.

Le président présente l'ordre du jour.

1-Approbation du compte-rendu de l'assemblée annuelle de section du 9 mars 2019 : Vote de la résolution n°1 (L'assemblée annuelle de section approuve le compte-rendu de l'Assemblée annuelle de section 2019) : adoptée à l'unanimité des légionnaires présents (présentiel et visio) et représentés

2-Rappel sur les points forts de la SMLH et l'évolution de la section 29N de 2019 à 2021

- Stratégie nationale jusqu'en 2030 : « *La Légion d'Honneur au cœur de la nation* »
Le président présente les 4 causes nationales :
 - o **Cause n°1** : interventions dans les établissements scolaires sur le thème de *l'éducation citoyenne/promotion des valeurs républicaines*
 - o **Cause n°2** : valorisation de *l'apprentissage*
 - o **Cause n°3** : *Fondation Un Avenir Ensemble*, déjà en route.
 - o **Cause n°4** : *Formation à la nationalité française* pour les candidats à la naturalisation, effort à poursuivre.
- L'évolution de la section 29N de 2019 à 2021 avec la succession de trois présidents sur la période : successivement : Monsieur Ludovic Huillet (président élu), Monsieur Guy Crissin (président par interim), et Monsieur Paul Tréguer (président provisoire, nommé l'Amiral Coldefy, le 16 décembre 2021).

3-Rapport moral et d'activités 2019-2021

- **Centenaire de la SMLH** : en l'absence de Monsieur Guy Crissin, Monsieur Paul Tréguer présente les actions communes 29N et 29S, en coordination avec le Mémorial Montbarey et l'Association de Meilleurs Ouvriers de France. L'action de la section 29N a rejoint le COS (comité opérationnel des sections) de Bretagne, conduit par Richard Corbeille – président de section 35. Les thèmes d'inspiration générale ont été ceux du projet SMLH 2030. Ils ont été déclinés comme suit, entre 31 partenaires qui ont demandé à présenter leur savoir en stand, sur la cour des Invalides : Mémoire, valeurs de la République, culture de la France - Valeurs du travail, apprentissage - Solidarité nationale.
Le projet Olympiades de la Jeunesse a été mené en 2021 en 3 phases : Olympiades numériques, Olympiades en présentiel aux Invalides (Paris) - Cérémonie de remise de médailles et diplômes aux 8 participants du Finistère, au Musée-Mémorial Montbarey.
- **L'honneur en action** : Action commune 29N et 29S - Madame Gisèle Pays, coordinatrice du Finistère, succédant à Madame Alix Vourc'h et à Madame Maguy

Bourbigot, présente la Fondation Un Avenir Ensemble et la situation des parrainages dans le Finistère (28 actuellement). Elle insiste sur la nécessité de renforcer le vivier des filleuls en lycées (actuellement 5 lycéens sur 28 jeunes parrainés) et lance un appel aux légionnaires pour candidater comme parrains et marraines. Pour aller plus loin : <https://fondation-unavenirensemble.org>

- **Entraide et solidarité** : Action commune 29N et 29S -Monsieur Paul Tréguer présente l'action « Formation à la nationalité » : l'objectif, les modalités de réalisation et les intervenants. Pour la session 2021-2022, une cinquantaine de candidats sont concernés entre le nord et le sud Finistère. Le sud Finistère a rejoint le dispositif il y a deux ans. Monsieur Tréguer lance un appel aux légionnaires souhaitant rejoindre le dispositif.
- **Prestige de l'ordre : Mémorial** dont l'objectif est de perpétuer le devoir de Mémoire LH. En 2002, à l'initiative du président Yves Guyader : création d'un groupe de recherches historiques & sociales. L'objectif était de fabriquer & éditer à terme un livre mémorial sur les Légionnaires de la section LH du Finistère – nord. L'action est menée autour d'une Une équipe spécialisée : Guy Crissin (pilote site web & mémorial) - Yann Paul (annuaire section & données) - André Le Goff (généalogiste & données) - Jean-Noël Marlier (historien & données). Actuellement, le Mémorial répertorie 7581 Légionnaires dont 7254 fiches publiées et s'appuie sur 214 correspondants.
- **Activités culturelles** : depuis deux ans, au regard du contexte depuis 2020, les activités culturelles ont été des conférences données par Monsieur Guy Crissin, dans les locaux du Mémorial Montbarey sur les sujets suivants : « *La guerre pour de faux, l'armée fantôme US en action devant Brest en 1944 puis en Europe de l'Ouest* » (2019) - « *L'aube de l'Afrique Française Libre (1940)* » (2020) - « *La Bataille d'Obenheim, la disparition en Alsace du bataillon de marche n°24 en janvier 1945* » (2021).

Deux questions sont posées :

- Comment accéder au Mémorial ? Réponse est faite que tout le monde peut accéder au Mémorial par la boîte mail de contact. Cependant cette boîte a été l'objet de nombreuses attaques mail (50 à 60 depuis un an et demi)
- Le Mémorial concerne-t-il exclusivement le Finistère nord ? La réponse est positive.

Vote de la résolution n°2 (l'assemblée annuelle de section SMLH29 approuve le rapport moral et d'activités 2019-2021) : adoptée à l'unanimité des légionnaires présents (présentiel et visio) et représentés.

4-Rapport financier présenté par Madame Anne-Marie Cibaud, trésorière sortante.

Madame Cibaud apporte les précisions suivantes aux tableaux et chiffres présentés :

- Présentation de trois années de trésorerie, années particulières liées au contexte sanitaire et à l'impossibilité de réunir une assemblée annuelle de section en présentiel.
- Les bilans présentés ont été validés par le Siège.
- L'importance de distinguer sur le compte courant (39 511,48 euros fin 2021) la gestion de la section du Finistère Nord et du Mémorial.
- Le compte legs (83 398,39 euros) ne peut être géré que par le Siège mais la somme appartient bien à la section du Finistère nord

Madame Cibaud conclut sa présentation en indiquant que la situation financière est saine et que le résultat exceptionnel entre le solde comptable au 31 décembre 2020 et celui au 31

décembre 2021 (+ 6120 euros) se justifie par le peu d'actions réalisées mais surtout par une plus grande part de subventions semestrielles de la part du Siège.
La situation financière de notre Section offre donc des perspectives d'actions dès lors que la situation sanitaire le permettra.

Vote de la résolution n°3 (l'assemblée annuelle de section SMLH29N approuve le rapport financier 2019-2021) : adoptée à l'unanimité des légionnaires présents (présentiel et visio) et représentés.

5-Situation des effectifs :

Le Président provisoire indique qu'au 18/02/2022, la SMLH 29N compte **379 membres** (351 légionnaires + 28 associés) soit **0,9%** du total national (+ international)

6-Elections des membres du bureau et des présidents de comités :

Un légionnaire, Monsieur Jean-Michel Bouchez, actuellement candidat à la présidence du comité de Brest 1, serait aussi disponible pour candidater à l'avenir au poste de président. Il explique sa démarche par son souhait d'être utile à la communauté et se positionne aussi dans une démarche de découverte de la fonction et d'apprentissage.

Monsieur Paul Tréguer explique qu'au regard de ses nombreux engagements, extérieurs à la SMLH, il émet le souhait, à terme, de « passer la main ». Il propose que l'assemblée annuelle de section se prononce sur un bureau organisé comme suit :

- Président : Paul Tréguer (1)
 - Trésorier : Jean-Noël Kapetanovic
 - Secrétaire : Gisèle Pays (2)
 - Vice-présidents : Jean-Michel Bouchez, Catherine Ferré-Jardinier (3) et René Stéphan (3)
- (1) également responsable de la Formation à la Nationalité Française
(2) également responsable des Actions Jeunes
(3) également responsables des Manifestations patriotiques

Avant de passer au vote, le président invite les candidats à se présenter.
Aucune demande de vote spécifique par personne ni de vote à bulletin secret.

Vote de la résolution n°4 (l'assemblée annuelle de section de la SMLH29N approuve la composition du bureau) :

- 1 abstention de Monsieur Tréguer – position déontologique car il ne participe jamais à un vote où il est en position éligible
- Résolution adoptée à l'unanimité des membres présents (présentiel ou visio) et représentés moins une abstention.

Le président provisoire propose que le nombre de comités de la SMLH29N passe de 8 à 6 avec les regroupements de Landerneau et Daoulas, d'une part, et de Morlaix et de Saint-Pol de Léon d'autre part.

Avant de passer au vote, le président provisoire invite les candidats à présidence (et à la vice-présidence) de comités à se présenter.

Brest 1 : Jean-Michel Bouchez ; *Brest 2* : Jean-Pierre Caroff ; *Ploudalmézeau* : Patrick de Coatpont (président), Jean-François Pinget (vice-président) ; *Landerneau-Daoulas* : Antoine Desmiers de Ligouyer ; *Morlaix-St-Pol-de Léon* : Jean-Michel Ogès ; *Huelgoat-Carhaix* : Jacques Berriet.

Vote de la résolution n°5 (l'assemblée annuelle de section SMLH29N élit les présidents de comités) : adoptée à l'unanimité des légionnaires présents (présentiel et visio) et représentés.

La suite de l'assemblée annuelle de section se déroule sous la présidence de Monsieur Tréguer, président nouvellement élu.

7-Projet de budget 2022

Monsieur Jean-Noël Kapetanovic, trésorier, explique que le budget n'est pas fixé actuellement. Cependant, au regard du contexte sanitaire devenu favorable et de la situation financière particulièrement saine, la section peut donc envisager de nouvelles dépenses liées à ses projets d'activités (cf programme d'activités 2022).

Vote de la résolution n°6 (l'assemblée annuelle de section SMLH29N mandate le bureau de la section pour établir un budget prévisionnel avant le mois de juillet 2022) : adoptée à l'unanimité des légionnaires présents (présentiel et visio) et représentés.

8-Programme 2022

- **Entraide et solidarité** : action gérée par les comités
 - pour les personnes âgées ; jusqu'à présent, il existait une convention entre la SMLH et 10 EPHAD, convention par laquelle la SMHL apportait un soutien financier aux EPHAD. Madame Suzanne Kervella, anciennement responsable des Actions Entraide et Solidarité de la section 29N, explique que dans ces établissements, la SMLH disposait de 20 lits mais il n'y a actuellement aucun légionnaire dans ces établissements.
Monsieur Eric Langlois, président de la section 29S, explique que l'ONAC a une convention avec le groupe Domitys et que peut-être la SMLH pourrait faire de même. La SMLH ne souhaite pas payer les EPHAD quand il n'y a pas de légionnaires admis. Deux conventions seraient possibles :
 - Une où la SMLH verserait 5 000 euros lors de l'admission du premier légionnaire, somme destinée à l'achat d'équipement profitant à l'ensemble des résidents de l'EPHAD. Aucune autre somme ne serait versée en cas d'accueil d'autres légionnaires
 - Une où la SMLH verserait 1 500 euros à chaque admission de légionnaire
 - Aide aux membres dans le besoin : ce type d'action relève de la responsabilité des comités.
- **Causes nationales et communes 29N et 29S** : poursuite des actions déjà engagées :
 - Aide aux apprentis méritants : les contacts sont à reprendre avec le lycée des Métiers de Pont de Buis et les Maisons Familiales Rurales de Plabennec et de Ploudaniel car il y a un vrai besoin pour aider des jeunes dont les familles n'ont pas les moyens nécessaires pour pouvoir participer aux différentes activités proposées (voyages, sorties...)
 - Formation à la nationalité : poursuite de l'action pour une 7^{ème} session en 2022-2023. Un appel est lancé pour trouver de nouveaux formateurs pour les sites de Brest et de Quimper.
 - Fondation Un Avenir Ensemble : 5 conventions devraient être signées en 2021-2022 – un contact a été pris avec la Direction Académique en prévision d'une réunion avec les parrains-marraines à la rentrée 2022 – un appel est lancé pour susciter de nouvelles candidatures de parrains et marraines.

- Mémorial : La commission « Mémorial » est chargée du maintien et de l'actualisation du Mémorial 29N, et de son extension progressive à l'ensemble du Finistère.

Au regard du nombre d'actions communes entre les deux sections du Finistère, le moment est peut-être venu de réfléchir aux conditions dans lesquelles une fusion entre les deux sections pourrait se réaliser. Sans aller jusqu'à une fusion (réticence de certains légionnaires – problèmes géographiques), il serait possible d'envisager une cellule commune aux deux bureaux, avec des réunions périodiques.

- **Activités culturelles :**

- **Sortie annuelle** organisée par le comité de Huelgoat-Carhaix (Jacques Berriet) le samedi 21 mai de 10h à 17h : Visite du *Vorgium* (Huelgoat), célébration de la Résistance (Huelgoat), visite de la brasserie Coreff (Carhaix). Restauration, participation : estimation 35€ par personne.
- **Conférences** : quatre conférences prévues en visio :
 - Jeudi **15 avril**, 17H, **Paul Tréguer**, professeur émérite à l'Université de Brest: « *One Ocean Summit: trois défis pour l'Océan* »
 - Jeudi **15 septembre**, 17H, **Dominique Sennedot**, ancien directeur du site Brestois de Naval Group, président du Campus des Industries Navales, « *L'évolution des industries navales (militaires et civiles) en France et en Europe* ».
 - Octobre: **Patrice Godon**, Ancien responsable des expéditions polaires IPEV, « *L'activité française sur le continent antarctique* »
 - la Commission Histoire et Mémoire du Mémorial Montbarey, autour de la maquette du site de Bir-Hakeim sise au Musée, animera la conférence : « *1942, Bir-Hakeim, Valmy du désert* ».

Vote de la résolution n°7 : (L'assemblée annuelle de section SMLH29N approuve le programme d'activités 2022 : Entraide, Causes nationales et communes à 29N 29S, Activités culturelles) : adoptée à l'unanimité des légionnaires présents (présentiel et visio) et représentés.

La secrétaire,



Gisèle Pays

Le Président de la section SMLH29N,



Paul Tréguer